

## Supplément à la Lettre d'information N° 33 (novembre 2022)

### Actualités des formations



#### Préparation de l'oral des examens professionnels de BIBAS classe supérieure ou classe exceptionnelle

Le calendrier des examens professionnels d'avancement de BIBAS a de nouveau été modifié.

- Les candidats inscrits à l'examen ont jusqu'au 14 décembre pour déposer leur dossier sur le site du MESR.
- Les dates des résultats d'admissibilité ont été repoussées au 5 janvier 2023.
- Les oraux de l'examen professionnel de BIBAS classe supérieure et classe exceptionnelle auront lieu du 10 au 12 janvier 2023.

Etant donné les délais très serrés, la formation sera organisée uniquement en visioconférence par demi-journées en deux parties, une première partie centrée sur la présentation professionnelle du 19 au 20 décembre et une seconde partie d'entraînement à l'oral avec jury blanc du 3 au 5 janvier 2023.

En conséquence, les agents qui souhaitent suivre une préparation à l'oral sont invités à :

- **S'inscrire aux préparations dès maintenant** sans attendre les résultats de l'admissibilité. Inscriptions de rigueur **avant le 14 décembre 2022**.
- **Tous les agents inscrits** et dont l'inscription aura été validée par leur établissement, **seront convoqués à la préparation** (les 19-20 décembre et du 3 au 5 janvier)
- Pour s'inscrire
  - o [Préparation de l'oral de la classe supérieure](#)
  - o [Préparation de l'oral de la classe exceptionnelle](#)

Attention, les correspondants de formation sont également invités à **valider les demandes d'inscription des stagiaires sans attendre les résultats de l'admissibilité**

Retrouvez-nous sur  Université  
Paris Nanterre

Pour vous inscrire à nos formations  adcrfcb

Pour les personnes non encore abonnées  Média@ik info

[Se désinscrire de cette liste](#)